

Centres régionaux de performance pour le ski alpin : nouveautés dans l'octroi du label provisoire ou définitif

Chers présidents des AR, chers coordinateurs des CRP, chères écoles partenaires,

Par la présente, la commission CRP de Swiss-Ski souhaite vous informer des nouveautés concernant la mise en œuvre/l'octroi des labels des centres régionaux de performance de Swiss-Ski. Les objectifs de ces nouveautés sont les suivants :

- Le positionnement des associations régionales doit être renforcé. C'est l'AR qui doit présenter la demande. Une convention de prestations de l'AR avec la structure d'entraînement doit désormais également être transmise avec la demande.
- Le sport doit être placé au centre des intérêts. La réalité scolaire est certes importante, mais elle reste au deuxième plan. C'est la raison pour laquelle, le nombre de points pour les athlètes dans le domaine de l'entraînement est également décisif pour l'obtention du label. Cela signifie qu'en plus de la liste des élèves, une liste des athlètes de la structure d'entraînement doit être maintenant fournie.
- La qualité des athlètes doit encore être mieux intégrée au processus d'obtention. C'est pourquoi les points des athlètes ainsi que ceux des élèves seront évalués comme suit à l'avenir :
 - Talents Card nationale (niveau 3) → 5 points
 - Talents Card régionale (niveau 2) → 3 points
 - aucune Talents Card (niveau local) → 1 point
- Une structure d'entraînement a besoin d'au moins 20 points pour les athlètes. Si ce point et les autres critères exigés sont remplis, l'école partenaire doit avoir 16 points pour les athlètes pour le label définitif et 12 points pour le label provisoire.

En raison de ces changements, les principes pour l'octroi du label définitif et provisoire ainsi que la liste des élèves et des athlètes ont été adaptés. Nous avons également remanié le catalogue des critères ainsi que la feuille d'informations « Procédure d'obtention d'un label ». Tous les nouveaux documents se trouvent désormais sur le site Internet de Swiss-Ski (sport de compétition / ski alpin / centres de performance) où ils peuvent être téléchargés.

Nous prions les coordinateurs CRP de nous faire parvenir au cours des prochaines semaines la liste des élèves, l'horaire des cours ainsi que le programme annuel afin que nous puissions évaluer les CRP en tenant compte des nouveaux critères. Nous vous ferons parvenir les nouvelles conventions ces prochaines semaines. Si les critères pour l'obtention d'un label définitif ou provisoire sont remplis, l'argent pour le CRP pour l'année scolaire 2009 / 2010 est automatique attribué.

Nous vous remercions de prendre note de ces informations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous souhaitons de bien commencer le difficile entraînement estival.

Amicalement

Commission CRP Swiss-Ski

Dierk Beisel
Chef du sport de compétition

Franz Hofer
Chef de la relève et des écoles

Peter Läubli
Chef de la formation